

RÈGLEMENT INTÉRIEUR – 3ème OPEN RAPIDE FIDE de l'ACADEMIE CULTURE - ECHECS DE SURESNES

SAMEDI 16 MARS 2019 14h-18h30

Article 1 : Le club d'échecs ACADEMIE FIDE CULTURE ECHECS organise le samedi 16 mars 2019 le 3ème Open Rapide FIDE. Ce tournoi est ouvert à tous joueur titulaire d'une licence B valable pour la saison en cours.

Article 2 : Les règles du jeu sont celles de la FIDE. Les appariements se font au système suisse (aucune protection de club ou de famille). Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription avant 14h15. Tout joueur n'ayant pas réglé par avance et dépassant cette limite ne sera apparié qu'à la deuxième ronde en fonction de places disponibles.

Article 3 : Le tournoi se jouera en 7 rondes. Chaque joueur disposera de 9 minutes + 3 secondes pour jouer sa partie. Le vainqueur apporte le résultat à la table de marque immédiatement après la partie. En cas d'égalité, le conducteur des blancs apporte ce résultat. Sans résultat à la fin de la ronde, le résultat sera compté comme double zéro. Concernant les coups illégaux – application des règles de la FIDE telles que figurant dans le livre d'arbitre (mars 2019).

Article 4 : Accueil des participants : 14h00 – Pointage jusqu'à 14h15- Les rondes démarreront aux heures suivantes : ronde 1 à 14h30 ; ronde 2 à 15h00 ; ronde 3 à 15h30 ; ronde 4 à 16h00 ; ronde 5 à 16h45 ; ronde 6 à 17h15 ; ronde 7 à 17h45 ; Remise des prix à partir de 18h30.

Article 5 : Les droits d'inscription sont de 10 € pour les jeunes (juniors inclus).

Concernant les prix :

Coupes aux 3 premiers

1 coupe meilleur féminine et 1 médaille pour la 2ème

1 coupe meilleur écolier et 1 médaille pour le 2ème

Article 6 : Les départages suivants seront appliqués : Buchholz tronqué, Cumulatif, Performance.

Article 7 : Les joueurs seront appariés par le logiciel PAPI en fonction de leur classement rapide.

Article 8 : L'arbitre principal est M.André Bastien (AF Open 2), accompagné de M.Konopka Jérémie (AFC)

Article 9 : Il est formellement interdit de fumer ou d'utiliser une cigarette électronique à l'intérieur des locaux. Les conversations sont interdites dans l'aire de jeu. Il est interdit de faire usage de matériel électronique quelconque durant les parties. Une tenue correcte est exigée. Tout joueur dont le téléphone sonnera en cours de partie se verra infliger partie perdue par un arbitre.

Article 10 : Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur. Une échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi est prévu dans les règlements de la Fédération Française des Echecs.

L'arbitre principal André Bastien L'organisateur Jérémie Konopka- Président Culture-Echecs

Note : chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur Internet. En cas de refus, merci de bien nous le spécifier par avance.